



DÉLIBÉRATION N° 56/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE
Approbation du nouveau Projet
EDucatif de Territoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
M. Yannick ALCACER par M. Halim YALCIN.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
Mme Christiane ZELUS par M. Daniel BAPTISTE.

Était absent : M. Joël DE AMORIM.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. David JARDINE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée que le **Projet Educatif de Territoire (PEdT)**, actuellement en vigueur, a été établi en partenariat entre la Commune de Volvic, l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales, en 2022 pour la période 2022-2025 et ce, à l'appui du **Projet Educatif Local** approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 97/2021 en date du 2 septembre 2021.

Pour faire suite à l'évaluation du PEdT, et dans le cadre de la concertation organisée conformément à ce que prévoient les délibérations n° 111/2020 du 21 octobre 2020 et n° 97/2021 du 2 septembre 2021, le Comité consultatif Education Enfance Jeunesse a proposé une évolution des axes et objectifs du PEdT au titre de la période 2025-2028 comme suit :

Citoyenneté

- Renforcer le vivre ensemble
- Préparer les citoyens de demain et les impliquer dans les projets locaux
- Cultiver l'appartenance citoyenne
- Former les enfants à l'esprit critique

Environnement

- Développer une conscience et un engagement environnemental
- Sensibiliser sur les enjeux de l'environnement et de la biodiversité
- Développer les activités permettant de mieux comprendre le monde

Prévention

- Favoriser une organisation respectueuse des rythmes de l'enfant et adaptée aux réalités familiales
- Lutter contre les comportements à risques
- Soutenir la parentalité

Culture et territoire

- Vivre son territoire, découvrir les spécificités locales
- Favoriser l'accès à la culture
- Contribuer au développement et à l'enrichissement de la vie culturelle
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles pour transmettre les savoirs

Ainsi, et à l'appui des axes et objectifs précités, le PEdT intégrera le maintien et la poursuite de dispositifs existants (rythme scolaire, aide aux devoirs, sensibilisation à l'environnement, passeport du civisme ...) et la mise en œuvre de nouvelles actions en lien, notamment, avec le soutien à la parentalité, l'éducation à l'esprit critique, le fonctionnement de l'extrascolaire et le développement de nouvelles structures à destination des adolescents et jeunes adultes.

Le suivi de la mise en œuvre de ce PEdT et son évaluation seront assurés par le service Education Enfance Jeunesse et les différents acteurs de la vie de l'enfant ainsi que par le comité consultatif Education Enfance Jeunesse. De même, les acteurs éducatifs, les familles et les enfants contribueront à l'évaluation du présent PEdT par le biais des conseils d'écoles, des réunions pédagogiques et des projets d'animation.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, M. David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le **Projet Educatif de Territoire**, ci-joint, au titre de la période 2025-2028.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 24.04.2025
Publié ou notifié
le : 25.04.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

